

Eragny déploie son schéma d'accessibilité numérique

Avec la multiplication des démarches dématérialisées et les pratiques du numérique de plus en plus généralisées, la Ville a, depuis plusieurs années, développé des outils et des dispositifs qui permettent aux personnes porteuses de handicap d'accéder aux supports numériques municipaux.



En janvier dernier, l'État rappelait aux collectivités leurs obligations en matière d'accessibilité de leurs sites internet aux personnes en situation de handicap.

Des obligations dont la Ville d'Eragny avait déjà tenu compte lors de la refonte de son site Internet en 2015 puis en 2021.

Afin d'optimiser sa démarche en faveur de l'accessibilité numérique pour tous, la Direction de la communication a entamé dès janvier 2024 un travail pour établir son schéma pluriannuel d'accessibilité numérique permettant de proposer aux usagers un site internet conforme aux exigences nationales.

Le schéma pluriannuel s'appuie sur un audit réalisé sur les différentes pages du site internet eragny.fr, de l'intranet et de l'application Eragny en poche. Au 1er mars 2024, la conformité au RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) réalisé par l'agence en charge du développement technique du site faisait état d'une conformité partiellement conforme avec un taux de près de 81%.

Documents

[Schéma pluriannuel d'accessibilité - 2024](#)

[Synthèse audit RGAA](#)

[Eragny Plan d'action accessibilité numérique 2024](#)

[Eragny Plan d'action accessibilité numérique 2025](#)

Liens utiles

[Consultez le récapitulatif de l'accessibilité du site](#)